



## Commission des Pétitions

### Procès-verbal de la réunion du 16 octobre 2019

#### Ordre du jour :

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 18 et 25 septembre 2019
2. Avis quant à la recevabilité de 10 nouvelles demandes de pétition publique
  - 1) Demande de pétition publique 1391 - Nous voulons un service public, tel que la POSTE à Bonnevoie et non des "Points Post"
  - 2) Demande de pétition publique 1392 - Réintroduction systématique des bouteilles en verre pour tout type de boissons dans les supermarchés, comme c'était le cas il y a 20 ans. La 1ère priorité étant l'abolition des bouteilles en plastique, surtout les bouteilles non recyclées. Le plastique recyclé présentant apparemment un souci de contamination, donc ce serait une possibilité, mais à étudier. Voir si les biomatériaux sont une option sûre et sans danger pour la santé. La même chose doit valoir pour les emballages en carton et les canettes, voir quelle est la meilleure façon de les substituer. Mise en place d'un plan gouvernemental au niveau national.
  - 3) Demande de pétition publique 1393 - Pour plus de contrôle sur la transparence des opérations, des Syndics de copropriété, facturées aux propriétaires
  - 4) Demande de pétition publique 1394 - Fir eng national Initiative d'Bushaisercher mat enger Daachbegrünung auszestatten
  - 5) Demande de pétition publique 1395 - UNIFORM REEGELUNG VUN DEN HANDICAP-KAARTEN AM AUTO AM GANZE LAND
  - 6) Demande de pétition publique 1396 - GARDE ALTERNÉE AU LUXEMBOURG POUR LES PÈRES
  - 7) Demande de pétition publique 1398 - Gemeinnützige Gärten / Jardins caritatifs / Charitable gardens
  - 8) Demande de pétition publique 1399 - Introduction de plats sans lactose et sans gluten dans les restaurants
  - 9) Demande de pétition publique 1400 - Introduction de concepts tels que les zones à faibles émissions / zones à très faibles émissions / zones à zéro émission au Luxembourg et dans d'autres villes
  - 10) Demande de pétition publique 1401 - Harmonisation par la couleur jaune de TOUS les pistolets à DIESEL dans les stations d'essence de Luxembourg

3. Suivi des pétitions en cours d'instruction
4. Suivi des débats publics
5. Divers

\*

Présents : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. André Bauler, M. Alex Bodry, M. Frank Colabianchi, M. Mars Di Bartolomeo, M. Gast Gibéryen, M. Marc Goergen, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Marc Hansen, Mme Octavie Modert, Mme Lydia Mutsch, M. Marco Schank

Mme Djuna Bernard, remplaçant M. Carlo Back  
M. Laurent Mosar, remplaçant M. Paul Galles

M. Joé Spier, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Carlo Back, M. Paul Galles

M. David Wagner, observateur délégué

\*

Présidence : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Présidente de la Commission

\*

## 1. **Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 18 et 25 septembre 2019**

Les projets de procès-verbal sous rubrique ont été adoptés.

## 2. **Avis quant à la recevabilité de 10 nouvelles demandes de pétition publique**

**1) Demande de pétition publique 1391 - Nous voulons un service public, tel que la POSTE à Bonnevoie et non des "Points Post"**

**2) Demande de pétition publique 1392 - Réintroduction systématique des bouteilles en verre pour tout type de boissons dans les supermarchés, comme c'était le cas il y a 20 ans. La 1ère priorité étant l'abolition des bouteilles en plastique, surtout les bouteilles non recyclées. Le plastique recyclé présentant apparemment un souci de contamination, donc ce serait une possibilité, mais à étudier. Voir si les biomatériaux sont une option sûre et sans danger pour la santé. La même chose doit valoir pour les emballages en carton et les canettes, voir quelle est la meilleure façon de les substituer. Mise en place d'un plan gouvernemental au niveau national.**

**3) Demande de pétition publique 1393 - Pour plus de contrôle sur la transparence des opérations, des Syndics de copropriété, facturées aux propriétaires**

**4) Demande de pétition publique 1394 - Fir eng national Initiative d'Bushaisercher mat enger Daachbegrünung auszestatten**

5) Demande de pétition publique 1395 - UNIFORM REEGELUNG VUN DEN HANDICAP-KAARTEN AM AUTO AM GANZE LAND

6) Demande de pétition publique 1396 - GARDE ALTERNÉE AU LUXEMBOURG POUR LES PÈRES

7) Demande de pétition publique 1398 - Gemeinnützige Gärten / Jardins caritatifs / Charitable gardens

8) Demande de pétition publique 1399 - Introduction de plats sans lactose et sans gluten dans les restaurants

9) Demande de pétition publique 1400 - Introduction de concepts tels que les zones à faibles émissions / zones à très faibles émissions / zones à zéro émission au Luxembourg et dans d'autres villes

10) Demande de pétition publique 1401 - Harmonisation par la couleur jaune de TOUS les pistolets à DIESEL dans les stations d'essence de Luxembourg

### **AVIS POSITIFS**

La Commission des Pétitions a rendu un avis positif quant à la recevabilité des demandes de pétition publique suivantes :

*Demande de pétition publique 1393 - Pour plus de contrôle sur la transparence des opérations, des Syndics de copropriété, facturées aux propriétaires*  
Dépôt: le 27.09.2019 à 13:11  
Pétitionnaire: Meryem Carrat

*Demande de pétition publique 1394 - Fir eng national Initiative d'Bushaisercher mat enger Daachbegrünung auszustatten*  
Dépôt: le 27.09.2019 à 10:25  
Pétitionnaire: Franky Gilbertz

*Demande de pétition publique 1398 - Gemeinnützige Gärten / Jardins caritatifs / Charitable gardens*  
Dépôt: le 03.10.2019 à 21:44  
Pétitionnaire: Yannick Hoffmann

*Demande de pétition publique 1401 - Harmonisation par la couleur jaune de TOUS les pistolets à DIESEL dans les stations d'essence de Luxembourg*  
Dépôt: le 08.10.2019 à 22:55  
Pétitionnaire: André Georges Dessouroux

Les demandes de pétition publique suivantes ont été reformulées à la demande de la commission. Il est constaté que les auteurs ont répondu d'une manière adéquate aux demandes de reformulation. Partant, les demandes de pétition suivantes sont déclarées recevables :

*Demande de pétition publique 1350 - Méi flexibel Auerzäiten an den Maisons Relais-en*  
Dépôt: le 28.07.2019 à 19:12  
Pétitionnaire: Duprel Yves

*Demande de pétition publique 1360 - Le télé-travail ? Une méthode écologique pour une transition énergétique douce*

Dépôt : le 05.08.2019 à 10:23

Pétitionnaire: Jean-Christophe Nadreau

*Demande de pétition publique 1382 - Simplification de l'obligation des ASBL, associations sans but lucratif, de figurer dans le Registre des Bénéficiaires effectifs avec tous les détails de leurs organes de gestion, RBE, étant donné que l'objectif social de ces sociétés stipule qu'elles sont sans but lucratif, et les membres des organes de gestion des ASBL sont des gens bénévoles, et non des bénéficiaires économiques de ces associations.*

Dépôt: le 05.09.2019 à 17:33

Pétitionnaire: Manfred Reinertz Barriera

*Demande de pétition ordinaire 1385 - Pétition ordinaire en vue d'abolir l'Art. 13 de la Convention entre la Caisse nationale de santé et le Syndicat des Pharmaciens luxembourgeois, conclue en exécution de l'article 61 et suivants du Code de la sécurité sociale (Mémorial A-96 du 10.06.2014, pages 1468-1476)*

Dépôt: le 28.08.2019 à 19:17

Pétitionnaire: Pierre Kihn

*Demande de pétition publique 1390 - Réduction d'accises/TVA sur le Cannabis CBD, Obtention de licences pour vendre le CBD et demande de contrôles pour garantir un produit propre et non dangereux*

Dépôt: le 21.09.2019 à 19:12

Pétitionnaire: Eric Kiens

## **AVIS NEGATIFS**

La Commission des Pétitions a rendu un avis négatif quant à la recevabilité des demandes de pétition publique suivantes :

*Demande de pétition publique 1395 - UNIFORM REEGELUNG VUN DEN HANDICAP-KAARTEN AM AUTO AM GANZE LAND*

Dépôt: le 27.09.2019 à 20:27

Pétitionnaire: Raymond Ruebrecht

### **Motivation :**

Pétition similaire à la *pétition publique 1175 – Fir en eenheetlecht Parkreglement op nationalem Plang fir d'Besëtzer vun de sougenanntem « Handicap Kaarten » (mobilité réduite)*, déposée le 04.01.2019. La présente pétition est irrecevable en raison de l'article 164, paragraphe 3, alinéa 2, du règlement de la Chambre des Députés qui dispose qu'une pétition introduite sur le site Internet de la Chambre ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction.

*Demande de pétition publique 1396 - GARDE ALTERNÉE AU LUXEMBOURG POUR LES PÈRES*

Dépôt: le 30.09.2019 à 14:45

Pétitionnaire: Alfio Lo Castro

### **Motivation :**

Pétition similaire à la *pétition publique 1180 – Résidence alternée des enfants comme base de négociation en cas de séparation*, déposée le 11.01.2019. La présente pétition est irrecevable en raison de l'article 164, paragraphe 3, alinéa 2, du règlement de la Chambre des Députés qui dispose qu'une pétition introduite sur le site Internet de la Chambre ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction.

## **A REFORMULER**

Les membres de la commission prient les auteurs des demandes de pétition publique suivantes de reformuler leur pétition :

Demande de pétition publique 1391 - *Nous voulons un service public, tel que la POSTE à Bonnevoie et non des "Points Post"*

### Motivation :

Le pétitionnaire est prié de généraliser sa revendication, de sorte à ne pas se limiter à la seule localité de Bonnevoie. Il est également prié d'omettre la forme personnelle ainsi que la dernière phrase du but de la pétition.

Demande de pétition publique 1392 - *Réintroduction systématique des bouteilles en verre pour tout type de boissons dans les supermarchés, comme c'était le cas il y a 20 ans. La 1ère priorité étant l'abolition des bouteilles en plastique, surtout les bouteilles non recyclées. Le plastique recyclé présentant apparemment un souci de contamination, donc ce serait une possibilité, mais à étudier. Voir si les biomatériaux sont une option sûre et sans danger pour la santé. La même chose doit valoir pour les emballages en carton et les canettes, voir quelle est la meilleure façon de les substituer. Mise en place d'un plan gouvernemental au niveau national.*

### Motivation :

Le pétitionnaire est prié de reformuler l'intitulé de sa pétition en le rendant plus concis. De même, l'auteur de la pétition devrait mieux étoffer les parties consacrées au but et à la motivation.

Demande de pétition publique 1399 - *Introduction de plats sans lactose et sans gluten dans les restaurants*

### Motivation :

Les membres de la Commission des Pétitions prient l'auteur de la demande de pétition publique 1399 de préciser s'il demande une loi pour obliger les restaurateurs à offrir des produits sans lactose et sans gluten.

Demande de pétition publique 1400 - *Introduction de concepts tels que les zones à faibles émissions / zones à très faibles émissions / zones à zéro émission au Luxembourg et dans d'autres villes*

### Motivation :

Le pétitionnaire est prié de généraliser son intitulé en faisant abstraction des mots « et dans d'autres villes ». Ainsi, il deviendrait plus clair qu'il vise le territoire national pour l'introduction des zones décrites. Par ailleurs, les membres de la commission pensent

que l'auteur de la pétition fait erreur s'il affirme que la commune de Hesperange enregistre les niveaux les plus bas de dioxyde d'azote. Il leur semble plutôt que Hesperange figure parmi les communes affichant un des taux les plus élevés.

### **Echange de vues**

La demande de pétition publique 1395 – « *UNIFORM REEGELUNG VUN DEN HANDICAP-KAARTEN AM AUTO AM GANZE LAND* » est irrecevable car une demande de pétition similaire (P1175 - *Fir en eenheetlecht Parkreglement op nationalem Plang fir d'Besëtzer vun de sougenannten « Handicap Kaarten » (mobilité réduite)* ») a été déposée moins d'une année plus tôt. Madame la Présidente regrette que la commission n'ait pas d'autre choix que de déclarer la demande de pétition comme étant irrecevable. Elle constate que le sujet thématique par lesdites demandes de pétition est un sujet récurrent qui préoccupe les citoyens.

Du constat qui précède s'ensuit une discussion sur les possibilités de voir la commission de nouveau saisie par la demande de l'auteur de la pétition publique 1395. Madame la Présidente demande s'il est possible d'informer l'auteur qu'il pourra déposer de nouveau sa demande, après l'écoulement d'une année à partir du dépôt de la demande de pétition 1175, similaire à la sienne. Monsieur le Député Alex Bodry avertit qu'il ne faut pas susciter de faux espoirs dans le chef des pétitionnaires, car, en l'occurrence, le sujet du traitement distinct selon les différentes communes des cartes de stationnement de mobilité réduite relève de l'autonomie communale. Monsieur le Député Marc Hansen rejoint Monsieur Alex Bodry dans sa considération. Il estime de plus qu'il ne relève pas du rôle de la commission d'informer de manière proactive un pétitionnaire sur le moment judiciaire du dépôt de sa demande. Madame la Députée Octavie Modert évoque la question de savoir si l'auteur serait en droit de déposer dès à présent une pétition à contenu identique en tant que pétition ordinaire, ceci en vue d'obtenir une prise de position de la part du gouvernement. Madame la Députée estime qu'il est possible de prévoir dans le Code de la route des dispositions à l'égard du problème posé par lesdites pétitions. Monsieur le Député Marco Schank donne à considérer que, dès lors que l'auteur de la pétition est informé sur le refus de recevabilité, il est d'office clair et logique qu'il pourra relancer sa démarche au bout d'une année. Il est, selon Monsieur Marco Schank, légitime d'en informer le pétitionnaire. Monsieur le Député Gast Gibéryen rejoint Monsieur Schank dans sa considération.

Dans le contexte de la discussion au sujet de la demande de pétition publique 1395, marqué par un désir exprimé par un grand nombre des membres de la commission de considérer le sujet soumis par le pétitionnaire, Monsieur le Député Alex Bodry suggère que la Commission des Pétitions se donne le moyen d'agir lorsqu'elle prend connaissance d'une problématique. Il propose que dans un pareil cas, la commission puisse surseoir à sa décision que ses membres n'introduisent pas de questions parlementaires au sujet de thèmes instruits dans le cadre des pétitions<sup>1</sup>. Monsieur Alex Bodry évoque la possibilité de recourir à une question parlementaire « trans-parties ».

Dans le contexte de la suggestion faite par Monsieur le Député Alex Bodry, les membres du groupe politique CSV préfèrent qu'il soit alors recouru à une lettre qui soit

---

<sup>1</sup> Voir : Accord informel entre les membres de la commission parlementaire sur l'abstention de questions parlementaires qui font l'objet d'une pétition publique soumise à la Chambre des Députés par un pétitionnaire (Procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2019 de la Commission des Pétitions, page 6)

adressée au ministre compétent. Monsieur le Député Marc Goergen soutient cette idée. Madame la Députée Octavie Modert pense également que la Commission des Pétitions pourrait jouer un rôle plus actif. Monsieur le Député Marco Schank met en garde : même si, *a priori*, l'idée évoquée est tentante, il se posera alors la question de savoir quels seront les sujets et les pétitions dont la commission voudra désormais se saisir. Cette question devrait alors se poser pour chaque demande de pétition. Monsieur le Député Marco Schank est en principe d'accord avec l'idée d'un rôle plus actif de la commission, mais demande qu'il soit discuté plus en détail.

Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo estime qu'il s'agit d'une bonne idée que la Commission des Pétitions joue désormais un rôle plus actif. Toutefois, Monsieur le Député demande sous quelle forme cela pourrait se faire. Une question parlementaire serait publique, tandis qu'une lettre adressée à un membre du gouvernement ne le serait pas. Si l'on devait retenir le moyen d'une lettre, qui comprendrait des suggestions, il faudrait qu'il y ait au préalable une unanimité au sein de la Commission des Pétitions pour procéder de la sorte. Il ne s'agirait pas de faire un match politique, mais de rendre le gouvernement attentif à une situation qui n'est pas satisfaisante. Monsieur le Député met également en garde de ne pas endosser une charge de travail trop lourde par le recours à ce nouveau moyen d'action.

Monsieur le Député Gast Gibéryen estime que si les membres de la Commission des Pétitions n'entament pas d'action commune, il est fort probable que des questions parlementaires individuelles puissent tout de même être posées. Dès lors, il semble à Monsieur le Député qu'il vaut mieux recourir, le cas échéant, à une action commune. L'orateur souligne aussi que le moyen de la question parlementaire est public tandis que le recours à une lettre ne l'est pas. Il demande également ce qu'il adviendrait de la réponse d'un ministre lorsque celui-ci réagit à la lettre qu'il aura obtenu. L'orateur se demande si l'on pourrait alors transmettre la réaction du ministre à l'auteur de la pétition qui aura été à l'origine de l'action entreprise par la commission. En général, l'orateur pense qu'il est important de rendre la démarche publique.

Monsieur le Député Marc Hansen donne à considérer qu'il convient de bien réfléchir sur la façon d'entamer une démarche plus proactive de la commission, telle qu'elle vient d'être évoquée. Il constate que le souci d'agir en toute neutralité et de manière apolitique s'est jusqu'ici avéré comme judicieux. Monsieur le Député met en garde contre le risque d'avoir des discussions politiques sans fin. Si l'on voulait emprunter le chemin d'une action plus proactive de la commission, une condition nécessaire serait l'unanimité des membres de la commission. De plus, selon Monsieur Marc Hansen, il conviendra de se donner une procédure claire pour entamer une telle démarche, notamment et à titre d'exemple, en ce qui concerne la question de la publicité dont devra bénéficier une action entreprise par la commission. Monsieur le Député donne encore à considérer ce qu'il en adviendra de ceux des pétitionnaires, dont la demande de pétition n'aura pas bénéficié d'une action entamée par la Commission des Pétitions. Monsieur Hansen demande que la question soit portée à l'ordre du jour d'une réunion de la Commission de Pétitions, consacrée à l'examen des procédures.

Madame la Présidente informe les membres de la commission que l'examen des procédures, tel qu'il a été annoncé, ne pouvait pas encore se faire dès la rentrée, car le nombre de demandes de pétitions était tel qu'il a fallu d'abord que la commission évacue les dossiers en cours.

Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo demande quelle est la relation entre le dépôt d'une pétition publique et l'introduction d'une pétition ordinaire par la suite. Il rappelle encore que la Commission des Pétitions est en droit d'élaborer une proposition de loi, le cas échéant.

Madame la Présidente rappelle que les questions de procédures seront évoquées dans une réunion spéciale. Elle est d'avis que si une pétition publique n'est pas admissible, rien n'empêche son auteur d'introduire une pétition ordinaire. Il en découlerait que la procédure évoquée lors du présent échange de vues, à savoir, le recours à une lettre par laquelle la Commission des Pétitions saisisrait le gouvernement, est éventuellement sans objet.

Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo donne à considérer que le cas de figure qui vient d'être décrit, à savoir l'introduction d'une pétition ordinaire, en réaction à une pétition publique non admise, reviendrait à contourner le procédé réservé aux pétitions publiques.

Monsieur le Député Gast Gibéryen ajoute une considération supplémentaire, relative au cas d'espèce sous examen. Il donne à considérer qu'en l'espèce la Commission des Pétitions n'avait pas entrepris d'action particulière relative à la pétition 1175, mais voudrait à présent entreprendre une action en relation avec la pétition 1395, qui est similaire à la pétition 1175. Il conviendrait pour le moins que le règlement interne de la Chambre précise les modalités et circonstances d'une telle démarche.

Monsieur le Député Gusty Graas tient, finalement, à préciser que le présent échange de vues n'a pas encore abouti à la décision d'arrêter une démarche à entreprendre par la Commission des Pétitions. Monsieur le Député annonce qu'il a des réserves à formuler à l'égard d'une telle démarche. Les membres de la commission confirment qu'aucune nouvelle procédure n'a été arrêtée à ce stade.

### 3. Suivi des pétitions en cours d'instruction

#### **VALIDATION DE 2 DATES AUXQUELLES AURONT LIEU LES DÉBATS PUBLICS SUIVANTS :**

La commission a validé deux dates pour les prochains débats publics suivants :

- Pétition publique P 1329 - Gratis Transport pour les personnes à mobilité réduite  
Jeudi, 7 novembre 2019 à 10h30
- Pétition publique P 1319 - Recht auf Leitungswasser / The right for tap water / Droit à l'eau du robinet  
Mardi, 12 novembre 2019 à 14h00

#### **Echange de vues**

Les membres de la commission constatent que les dates proposées pour les différents débats coïncident en partie avec des dates de réunions de différentes commissions parlementaires. Cette circonstance n'est pas heureuse, mais selon Monsieur le Député Marco Schank et Madame la Présidente, il n'est guère possible d'éviter une pareille coïncidence, faute de quoi il deviendra plus que difficile d'organiser lesdits débats publics et d'y réunir tous les acteurs concernés.

\*

Dans le contexte de l'organisation des débats publics, il est rappelé qu'un débat public au sujet de la pétition 1188 – « *Baisse d'impôts pour les célibataires* » aura lieu le 25 novembre 2019. Madame la Présidente informe les membres de la commission que

Monsieur le Président de la Chambre des Députés ne pourra pas assister audit débat. Il est décidé, sur une proposition de Madame la Présidente, que le Vice-Président de la commission, Monsieur Mars Di Bartolomeo, remplacera Monsieur le Président de la Chambre à cette occasion.

A l'occasion des considérations relatives au débat public du 25 novembre 2019, Madame la Présidente évoque la question du remplacement de Monsieur Roberto Traversini, démissionnaire, dans la fonction de Vice-Président de la Commission des Pétitions. Il est convenu que le groupe politique « déi gréng » fasse une proposition pour effectuer ce remplacement. Elle sera portée à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Commission des Pétitions.

### **EXAMEN D'UNE DEMANDE DE PÉTITION ORDINAIRE**

*Demande de pétition ordinaire 1397 - Améliorer le réseau de transport public au lieu de le rendre gratuit pour tous*

Dépôt: le 26.09.2019 à 21:14

Pétitionnaire: Valérie Fanuel

La commission adopte la présente pétition ordinaire.

### **DEMANDES DE RECLASSEMENTS EN PETITIONS ORDINAIRES**

Les pétitions publiques suivantes sont reclassées en pétitions ordinaires :

Pétition publique 1293 - La gratuité des serviettes hygiéniques et des tampons au Luxembourg  
(139 signatures)

Pétition publique 1301 - Fir eng sécher an direkt Verkéiersubannung vun der N10 un d'N7 zu Maarnich beim Geschäftszenter (388 signatures)

Pétition publique 1306 - Zukunft Stadtgrün – Subventionen sowie Förderungsprogramme für private Grünflächen (68 signatures)

Pétition publique 1308 - Pour le remboursement par la CNS ou l'abrogation de convention personnelle facturée par les médecins (147 signatures)

Pétition publique 1330 - Mise en place de zones fumeurs publiques et interdiction de fumer dans la rue, renforcement de la lutte contre le jet des mégots de cigarettes sur la voie publique (583 signatures)

### **CLOTURES**

Les membres de la Commission des Pétitions décident de clôturer les pétitions suivantes :

**Les pétitionnaires des pétitions suivantes ne se sont pas prononcés en faveur d'un reclassement en pétition ordinaire**

Pétition publique 1192 - National Representativitéit vu Gewerkschaften

Pétition publique 1214 - Interdiction de fumer dans tous les lieux publics au Luxembourg

Pétition publique 1256 - Pour partir plus tôt à la pension / Fir éischter an d'Pensioun ze goen

Pétition publique 1259 - Interdiction des nuisances sonores des animaux domestiques (chiens), respect du voisinage

Pétition publique 1264 - Aféierung vun enger genereller Impfflicht fir Klengkanner / Introduction d'une obligation vaccinale généralisée pour les enfants en bas âge

Pétition publique 1265 - Sanctionner le non-respect d'interdiction de dépassement pour les poids lourds

Pétition publique 1270 - La peine de prison pour pédophilie

Pétition publique 1273 - Interdiction pour les communes et les associations de diffuser des "bulletins d'informations" dans les boîtes aux lettres

Pétition publique 1280 - Vers une alternative écologique à l'inhumation et à la crémation : le droit à l'humusation

Pétition publique 1281 - Et muss verbuede ginn Reklammen ënnert d'Autoswischeren ze hänken

Pétition publique 1286 - Érection d'un monument honorant la mémoire de S.A.R. le Grand-Duc Jean

### **Les pétitionnaires des pétitions suivantes n'ont pas réagi à la prise de position gouvernementale**

Pétition 1045 - Eng blo Luucht fir d'Dokteren déi op ee Noutfall fuere mussen

Pétition 1084 - Le dépassement d'une température de 30°C sur le lieu de travail octroie au salarié / fonctionnaire (tout secteur confondu, c.à.d. privé et public) le droit à un congé spécial respectivement un droit de retrait non imputable sur la rémunération fixe et variable (en l'espèce primes, treizième mois etc.)

Pétition 1149 - Protection des parents contre le licenciement abusif après un congé de maternité ou un congé parental

Pétition 1161 - Pour la création d'un congé spécial pour les personnes malades recevant un traitement régulier

Pétition 1213 - Emploi de chômeurs par Burger King, Quick et Mc Donald's pour nettoyer leurs déchets

Pétition 1283 - All Mënsch gläich virum Gesetz

### **PRISES DE POSITION DU GOUVERNEMENT**

Voir la rubrique « divers – point 2) » ci-après pour l'unique question relative à une prise de position gouvernementale.

#### 4. Suivi des débats publics

Madame la Présidente rappelle que l'évaluation des débats publics qui ont eu lieu au cours de la précédente session parlementaire, pourra démarrer au fur et à mesure que les travaux de suivi se font. (voir aussi le point « divers - 4 » ci-après)

#### 5. Divers

- 1) *La demande pétition publique 1371 - Agissons pour la protection de l'Amazonie, le poumon de notre Terre !*, déposée le 22 août 2019 et au sujet de laquelle une demande de reformulation a été demandée suite à la réunion du 18 septembre 2019, a été supprimée le 2 octobre 2019, conformément à la demande de son auteur.
- 2) *Pétition 964 - Adaptation des toilettes publiques aux besoins des personnes portant des couches*, déposée le 13 février 2018 en tant que pétition publique et reclassée en pétition ordinaire le 29 mai 2018 : Le pétitionnaire souhaite avoir une réponse suite à la transmission du 11 octobre 2018 au Ministre de la Famille et de l'Intégration de son courriel du 17 septembre 2018. Il est décidé que les services de la commission transmettent la réponse du pétitionnaire au ministère de la Famille.
- 3) 2 demandes de pétition publique en anglais dont aucune réaction de la part des pétitionnaires concernés n'est parvenue à la Chambre des Députés suite aux demandes (lancées au cours des mois de juin, juillet et septembre 2019 !) de traduction dans une des 3 langues administratives du pays.

La demande de Monsieur Wilson est restée sans suite – il n'a pas soumis de demande de pétition dans une des trois langues administratives. Par contre, M. Justin Petkus a déposé une pétition en langue luxembourgeoise, le 14 octobre 2019, de sorte que sa démarche sera considérée. En l'occurrence, sa demande de pétition publique en luxembourgeois a reçu le numéro 1414.

Madame la Présidente propose de mettre la question des langues recevables à l'ordre du jour de la réunion consacrée aux procédures. Elle soutient l'approche exprimée par le pétitionnaire Petkus qui pense que l'anglais devrait être recevable. Madame la Députée Octavie Modert et Monsieur le Député André Bauler ne sont pas de cet avis. Madame la Présidente propose d'approfondir la question lors de la réunion consacrée aux procédures.

- 4) Communiqué de presse de la part de l'Union luxembourgeoise des consommateurs (ULC) suite au débat public du 21 juin 2019 relatif à la pétition publique 1182 - *Pétition ayant pour objet une sensible réduction respectivement la gratuité des services bancaires de base par le biais de modifications à apporter à la loi du 13 juin 2017 relative aux comptes de paiement*. Madame la Présidente estime que la lettre reçue de la part de l'Union luxembourgeoise des consommateurs (ULC) se prononce de manière critique quant à l'issue des travaux qui ont suivi le débat public sur la pétition 1182.

Madame la Présidente soulève qu'à l'époque, la Commission des Pétitions fut invitée à participer aux réunions jointes, arrêtées dans les conclusions des débats publics. Elle demande à ce que la Commission des Pétitions soit désormais invitée d'office à ces réunions. Monsieur le Député Marco Schank

précise à cet égard que la Commission des Pétitions a toujours décidé au cas par cas si elle devait être invitée à participer à des réunions jointes de suivi des débats publics. Il est décidé de procéder désormais de la sorte.

Monsieur le Député André Bauler, Président de la Commission des Finances et du Budget, explique que lors de la réunion jointe ayant donné lieu à un échange de vues avec le ministre des Finances, la ministre de la Protection des consommateurs, des représentants de l'ABBL et de la CSSF suite au débat public du 21 juin 2019, lui-même avait d'emblée cité les questions retenues dans les conclusions de ce débat consacré à la pétition publique 1182 relative aux frais bancaires. Monsieur Bauler estime que toutes les questions pertinentes ont été posées par les députés au cours de cette entrevue. Il informe les membres de la Commission des Pétitions que l'ABBL a présenté un rapport au sujet des doléances évoquées par l'ULC. L'ABBL signale que le droit de concurrence l'empêche de prescrire une ligne d'action en matière tarifaire aux organisations bancaires qui sont membres au sein de cette association. L'ABBL constate cependant que des paquets de services distincts existent auprès des différents instituts bancaires de la place financière, qui permettent aux clients de choisir l'institut dont les conditions leur conviennent le mieux. Le comparateur des tarifs bancaires a également fait l'objet de discussions au sein de la réunion jointe. Madame la Présidente, après avoir cité pour rappel les conclusions issues du débat public du 21 juin 2019, regrette que, selon son impression, l'aspect de la définition des « personnes vulnérables » n'ait pas été thématiqué. Monsieur le Député André Bauler assure que lui-même avait soulevé d'entrée de jeu tous les aspects retenus dans les conclusions dudit débat. L'orateur signale que le procès-verbal de la réunion jointe, qui s'est tenue le 27 septembre 2019, n'a pas encore été formellement adopté. Dès que cela sera le cas, il sera transmis à la Commission des Pétitions, tout comme la note qui fut présentée à l'occasion de cette réunion par l'ABBL.

### **AUTRES ELEMENTS EVOQUES SOUS LE POINT « DIVERS »**

**La prochaine réunion de la Commission des Pétitions aura lieu le mercredi, 13 novembre 2019 à 10.30 heures.** Dans la mesure du possible, le secrétariat tâchera de réserver la salle habituelle pour la Commission des Pétitions, car la date retenue correspond à sa plage horaire.

Madame la Présidente rappelle qu'il y aura trois débats publics au cours du mois de novembre et qu'il faut aussi prévoir l'examen du rapport d'activité de l'Ombudsman. Vu l'agenda fort chargé en fin d'année, Madame la Présidente envisage de consacrer une **réunion spéciale dédiée aux évaluations, à l'examen et aux améliorations des procédures de la Commission des Pétitions, au mois de janvier 2020.**

Madame la Députée Lydia Mutsch demande de recevoir au préalable un document de travail en vue de préparer ladite réunion. Ce document devrait entre autres renseigner sur les procédures des commissions des pétitions des parlements d'États voisins. Madame la Députée Lydia Mutsch affirme qu'elle ressent une certaine frustration si la Commission des Pétitions se limite à examiner la forme des demandes de pétition qui lui sont soumises, sans pouvoir entamer une action politique. Elle espère recevoir des suggestions sur une redéfinition d'un rôle plus proactif que pourrait revêtir la Commission des Pétitions. Madame la Présidente ajoute que, par ailleurs, l'examen des procédures devra mener à une simplification des procédures dans le chef des pétitionnaires et des citoyens en général.

Monsieur le Député Marco Schank informe les membres de la commission que tous les

deux ans a eu lieu une rencontre entre les membres des commissions des pétitions des parlements germanophones. Il constate qu'il existe d'importantes différences entre les systèmes retenus par les différents pays. Monsieur le Député rappelle encore qu'au début du lancement de la Commission des Pétitions de la Chambre des Députés, une étude comparative fut établie.

\*

Monsieur le Député André Bauler donne à considérer que les membres de la commission vont probablement adapter la forme sous laquelle ils s'expriment lors d'une réunion si celle-ci devait être rendue publique par le biais d'une retransmission en direct ou en différé. Madame la Présidente rappelle à cet égard que la question fut déjà soulevée de savoir si la Commission des Pétitions devait également faire l'objet de retransmissions de ses réunions. Les membres de la commission réagissent en soutenant qu'il n'y a pas d'élément discuté qui soit confidentiel à tel point que l'on ne pourrait laisser jouer la transparence. En cas de besoin, pour assurer une parfaite confidentialité, il reste possible de prononcer un huis clos.

Luxembourg, le 29 octobre 2019

Le Secrétaire-administrateur,  
Joé Spier

La Présidente de la Commission des Pétitions,  
Nancy Arendt épouse Kemp